

# Bassin versant du Giessen-Lièpvrette : rendre votre territoire résilient face au risque inondation

**Participez à notre concertation publique**



Inondations du 4 février 2020 - pont RD1083 - Sélestat - © SDEA

## SOYEZ LES ACTEURS DE VOTRE SÉCURITÉ

Habitants, professionnels, industriels, agriculteurs et usagers du bassin versant du Giessen-Lièpvrette, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) vous invite à répondre à sa consultation publique « **Inondations : Construisons Ensemble les Solutions de Demain** ».

**Objectif** : recueillir vos besoins et vos attentes pour construire ensemble notre prochain Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Giessen-Lièpvrette.

Cette concertation nous permet de vous tenir informés des initiatives menées pour lutter contre les inondations, de comprendre les usages et pratiques liés au Giessen-Lièpvrette et de mesurer vos connaissances sur le risque inondation. **Vos retours sont précieux !**

**Répondez au questionnaire en ligne jusqu'au 16 novembre 2025 en scannant le QR code ou en tapant cette adresse <https://linkcuts.org/5uar1i0h> :**

 Plus d'informations au verso

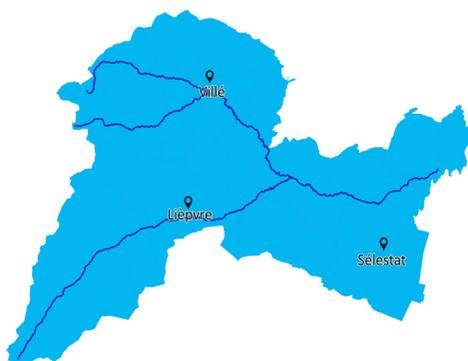


## LE SDEA PORTEUR DU PEP GIESSEN-LIEPVRETTE

LE SDEA assure un service public performant de l'eau potable, de l'assainissement-épuration, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations au bénéfice de plus d'un million d'usagers dans 744 communes membres d'Alsace-Moselle. Dans ce cadre, il porte le Programme d'Etudes Préalables (PEP) Giessen-Liepvrette 2.

En février 2020, des inondations ont touché le bassin versant du Giessen. Cet événement a rappelé la nécessité d'agir collectivement pour mieux anticiper et limiter les impacts de tels phénomènes.

**Aujourd'hui, les élus du territoire portent la volonté d'élaborer un Programme d'Etudes Préalables en vue de définir un plan d'action plus ambitieux pour la protection des populations.**



## QU'EST-CE QU'UN P.A.P.I. ?

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) visent à réduire les conséquences dommageables des inondations sur **la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.**

Conformément au cahier des charges national, la première étape est le programme d'études préalables (PEP). L'objectif est de mieux connaître encore le risque inondation, de définir les actions de prévention les plus adaptées à ces risques et de construire un projet partagé et porté par toutes et tous pour devenir plus résilients face aux inondation.

Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit photo : SDEA



### LE SAVIEZ-VOUS ?

*Les P.A.P.I. sont financés en partie par l'Etat, en mobilisant le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). Ainsi, les actions de prévention et de prévision sont subventionnées jusqu'à 50% et les ouvrages de protection jusqu'à 40%.*

**POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION, CONTACTEZ LE SDEA**

Par téléphone au 03 88 19 29 99

Ou via le site internet sur [www.sdea.fr](http://www.sdea.fr)

